

d'arborer le drapeau canadien à la Chambre des communes. Tout d'abord, il m'est venu à l'idée de retirer la moitié d'un bill présenté par moi qui figure au *Feuilleton*, mais le député de Palliser (M. Schumacher) me l'a déconseillé.

J'ai effectivement un bill, le bill C-79, selon lequel nous aurions deux jours fériés en supplément de ceux qui existent déjà, l'un en août et l'autre en février. Dès lors que le bill dont nous sommes saisis, s'il est adopté, créera un jour férié en février, certains députés sont d'avis que je retire mon bill C-79, mais je ferai remarquer, sur le conseil du député de Palliser, que le bill dont nous sommes saisis n'accorde pas une journée aux travailleurs et ne comporte pas les conditions qui accompagnent certains jours fériés. Il ne fait que déclarer le 15 février jour férié.

J'espère que lorsque nous nous serons faits à l'idée que le jour du drapeau canadien est un jour important au calendrier canadien nous irons plus loin, comme le recommande mon bill C-79, et en ferons, ainsi qu'à un autre jour férié fixé en août, un jour férié auquel s'appliquent les dispositions du Code canadien du travail, afin que dans tout le Canada on puisse en profiter.

Pour le moment cependant, il suffit de dire que ce fut un jour historique, il y a huit ans, dont certains d'entre nous sur la colline du Parlement se souviendront bien. C'est donc un jour historique, et je suppose qu'il y a lieu de féliciter tous les députés de leur disposition apparente à adopter le bill.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Cochrane (M. Stewart) ainsi que moi-même avons, antérieurement à l'heure consacrée à la discussion des mesures d'initiative privée, tenu des discussions dont nous avons par la suite modifié le but, parce que le député de Cochrane avait dérogé aux conditions arrêtées au cours de ces discussions. Je ne me propose pas de bloquer l'adoption de ce bill ni d'empêcher son renvoi au comité. Mais je croyais que nous devions, sauf pour une période de cinq minutes, consacrer toute l'heure réservée aux bills privés à l'étude des prévisions budgétaires. On ne l'a pas fait et j'ai expliqué au député de Kenora-Rainy River (M. Reid) que les autres arrangements ne tenaient plus.

Nous sommes consentants, de notre côté, à renvoyer le bill au comité, mais nous sommes plutôt étonnés du fait que de nombreux bills et motions adoptés et renvoyés au comité aient été présentés par des députés à ma gauche et de l'autre côté. On devrait faire preuve d'équité. Mon collègue, le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a inscrit au *Feuilleton*, pendant la session actuelle, le bill C-95 au sujet de la journée de Sir John A. MacDonald, et il en avait inscrit de semblables lors de sessions antérieures. Il n'y a sûrement pas de plus grand Canadien dans notre histoire qui mériterait qu'on lui consacre un jour férié et le comité devrait y voir.

Par conséquent, avant que ne se termine l'heure consacrée aux bills privés et compte tenu de l'équité avec laquelle on doit traiter les bills des députés, je propose que nous consentions au renvoi au comité du bill du député de Burnaby-Seymour (M. Nelson), à condition que le bill C-95, parrainé par le député de Hillsborough, y soit renvoyé également.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: S'il y a consentement général, je n'en dirai pas davantage et je reprendrai mon siège afin de savoir si ce consentement existe.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, le député m'a mis dans une position à peu près intenable. Peut-être pourrais-je lui

Jour du drapeau

expliquer ainsi qu'à la Chambre la manière dont nous avons tenté de procéder dernièrement à l'égard des mesures inscrites au nom des députés. Nous avons conclu avec le leader du gouvernement et le cabinet une entente nous permettant d'examiner chaque proposition présentée par un député pour juger si elle est acceptable. Nous avons fait cela à l'égard des 20 premiers bills et avis de motions. Nous avons fait une liste. Nous les avons examinés et nous essayons de nous entendre avec le cabinet pour les accepter ou les rejeter.

Nous espérons qu'après avoir adopté cette nouvelle façon de procéder, nous serons en mesure d'accepter un plus grand nombre de bills privés et d'avis de motion que par le passé. Malheureusement, je ne puis accepter l'offre du député du Yukon (M. Nielsen) avant d'en avoir discuté avec le leader à la Chambre et avec les membres du cabinet.

Cependant, je n'aurais sûrement aucune objection à suivre pour le bill C-95, la même procédure que celle qui fut suivie pour le projet à l'étude, et je ne m'oppose nullement à ce qu'on discute et adopte de la même manière les bills privés et les avis de motions émanant de n'importe quel parti. Je regrette de ne pouvoir accepter dans les conditions actuelles la proposition avancée par le député du Yukon, mais j'espère qu'en expliquant ce que nous ambitionnons de faire à l'égard des initiatives inscrites au nom des députés pour les rendre plus attrayantes, l'opposition ne bloquera pas ce projet de loi. Je promets d'examiner avec soin à l'avenir les bills qui nous seront présentés et je souhaite que cette pratique soit générale et non exceptionnelle à l'heure des initiatives parlementaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne demanderai pas ce qu'il advint de l'entente que je croyais que nous avions conclue. Des changements sont sans doute intervenus. J'espère, toutefois, qu'on s'en tiendra au principe fondamental de cette entente, c'est-à-dire que ce bill subisse sa deuxième lecture et soit renvoyé au comité. Puisque le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) ne peut consentir à l'adoption du bill présenté au nom du député de Hillsborough (M. Macquarrie), n'y aurait-il pas possibilité d'en arriver à un compromis, c'est-à-dire adopter en deuxième lecture le bill actuellement à l'étude et faire immédiatement adopter par la Chambre un ordre plaçant le bill du député de Hillsborough en tête de la liste des bills publics afin qu'il soit mis en discussion la prochaine fois que nous reviendra cette heure-ci.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une observation à propos de la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'inscription d'un bill en première place sur la liste ne garantit nullement son adoption. Il est presque sûr d'échouer, sa discussion traînant en longueur. On devrait nous promettre qu'il sera étudié si on lui accorde une telle priorité, que la motion sera mise aux voix et que le bill sera déféré au Comité à la prochaine heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Encore hier nous avons été témoins d'une semblable générosité qui a abouti à un résultat tout à l'opposé et c'était à propos de questions semblables. Je dois dire à regret qu'avant d'accepter à l'aveuglette une de ces ententes, je tiens à connaître tout ce qui pourrait en résulter.

M. Nielsen: J'ai une autre suggestion à faire. Plutôt que de recourir au moyen préconisé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, pourquoi ne pas demander que le bill soit reporté, si une permission est requise pour que ma